




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-627**

Séance publique du

15 décembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151215- lmc178946-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2015
Date de réception : jeudi 17 décembre 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DL.2015 - 527 DU
16 NOVEMBRE 2015**

Le 15 décembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 09/12/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gérard DELOCHE à Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Christine BERNARD, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Plan Campus, CPER 2015-2020 et Vie
Étudiante

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2015

Nomenclature : 5.3
Designation de représentants

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY
CO-RAPPORTEUR(S) : M. DIJON Sylvain

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION D'AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ - ANNULE ET REMPLACE LA
DELIBERATION DL.2015 - 527 DU 16 NOVEMBRE 2015- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les nouveaux statuts d'Aix-Marseille Université ont été votés récemment et la modification de la composition de leur Conseil d'Administration a été validé en novembre 2015.

En effet, en raison de la création de la Métropole Aix-Marseille Provence à compter du 1^{er} janvier 2016, le représentant pour la Communauté du Pays d'Aix n'aura plus de légitimité à siéger au Conseil d'Administration AMU, il sera remplacé par un élu du Conseil Municipal de la Ville.

Ainsi le collège des personnalités représentées au Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université se composera, entre autres, en qualité de membres désignés :

- D'un représentant de la ville de Marseille
- D'un représentant de la ville d'Aix-en-Provence
- D'un représentant pour la Région

Il est proposé, pour les représentants de la ville d'Aix-en-Provence, les désignations suivantes :

- Titulaire : Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Maire d'Aix-en-Provence
- Suppléante : Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Adjoint au maire

Selon les dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret, après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste après appel de candidature et il en est donné lecture par le maire.

Compte tenu de ces dispositions, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation,
- **PROCEDER** à la désignation d'un représentant titulaire (Mme le Maire) et d'un suppléant (Mme M. Pierre SICARD DESNUELLE) au sein du Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université dans les conditions précitées.

DL.2015-627 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION D'AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ - ANNULE ET REMPLACE LA
DELIBERATION DL.2015 - 527 DU 16 NOVEMBRE 2015-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 8
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE
BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT
ONT ETE DESIGNES :

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)